

*Doudeville*



*Capitale du Lin*

# ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDES

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

### RESTAURATION SCOLAIRE COMMUNE DE DOUDEVILLE (76560)

#### **POUVOIR ADJUDICATEUR :**

Mairie de Doudeville  
1 place du Général de Gaulle  
76560 DOUDEVILLE  
Téléphone : 02.35.56.14.00

#### **CONTACT POUR LE MARCHÉ :**

FE PATON  
Téléphone : 02.35.56.52.32  
[ccas@doudeville.fr](mailto:ccas@doudeville.fr)

#### **OBJET DU MARCHÉ**

GESTION DU SERVICE RESTAURATION ET FABRICATION SUR PLACE DE REPAS

Procédure adaptée : Art 27 du décret n°2016-360

#### **DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES**

LE : 31/07/17  
HEURE : 17h00

#### **HORAIRES D'OUVERTURE DES LOCAUX**

LES LUNDIS, MERCREDIS, VENDREDIS DE 9H00 à 12H00 ET DE 13H00 à 17H00  
LES MARDIS, JEUDIS ET SAMEDI DE 9H00 à 12H00

**Mairie de Doudeville – 1, Place du Général de Gaulle – 76560 DOUDEVILLE**  
**Tél : 02.35.56.14.00. – Fax : 02.35.56.14.09.**

## Table des matières

Article 1 <sup>er</sup> : ACHETEUR .....	3
Article 2 : Objet de la consultation.....	3
Article 3 Dispositions générales :.....	3
Article 4 : Dossier de consultation .....	3
Article 5 : Langue et unité monétaire.....	3
Article 6 Modalités de remise des offres.....	3
Article 7 Jugement des offres.....	4

## Article 1<sup>er</sup> : ACHETEUR

Pouvoir adjudicateur : Ville de DOUDEVILLE

Adresse :

Mairie de Doudeville

1 place du Général de Gaulle

76560 DOUDEVILLE

Tél : 02.35.56.14.00

## Article 2 : Objet de la consultation

La consultation porte sur la prestation suivante :

- PRESTATION POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE

## Article 3 Dispositions générales :

*3.1 La présente consultation est passée selon la procédure adaptée MAPA Art 27 du décret n°2016-360*

Le présent marché est un lot unique et ne peut être dissocié.

### *3.2 Forme montant et durée du marché*

La consultation aboutira à un accord cadre à bons de commandes sans minimum ni maximum, pour une période de 1 an non reconductible.

Les bons de commandes sont établis au fur et à mesure des besoins.

### *3.3 Règlement*

Le règlement se fera par mandat administratif suivi d'un virement bancaire.

Le délai global de paiement ne pourra excéder 30 jours selon les dispositions de l'article 98 du code des marchés publics.

## Article 4 : Dossier de consultation

### *4.1 Contenu du dossier de consultation*

- Le présent règlement de consultation
- Le CCTP
- Le CCAP
- L'acte d'engagement

### *4.2 Mise à disposition par voie électronique*

Conformément à la réglementation le pouvoir adjudicateur met les documents à dispositions par voie électronique

- <http://www.mpe76.fr>

## Article 5 : Langue et unité monétaire.

Langue est le français et l'unitaire monétaire l'euro.

## Article 6 Modalités de remise des offres

Le 31/07/17 à 17h00

Il devra comporter :

**Mairie de Doudeville – 1, Place du Général de Gaulle – 76560 DOUDEVILLE**

**Tél : 02.35.56.14.00. – Fax : 02.35.56.14.09.**

Les documents suivants signés et sans modifications :

1. CCTP
2. CCAP
3. L'acte d'engagement
4. La décomposition des prix unitaires de repas
5. Le Bordereau de prix unitaire
6. Simulation de commande
7. Mémoire technique

6.1 Par voie électronique <http://www.mpe76.fr>

6.2 Par courrier postal : Mairie de Doudeville Appel offre restauration scolaire NE PAS OUVRIR 1 place du général de Gaulle 76560 Doudeville

6.3 Dépôt contre récépissé à l'hôtel de Ville ( adresse identique à celle du courrier postal).

## Article 7 Jugement des offres

Le pouvoir adjudicateur jugera les offres des candidats sur plusieurs critères et cela de manière égalitaires :

- Prix
- Respect du cahier des charges
- Références
- Qualités des produits et préparation

<i>Libellé</i>	<i>Pondération</i>
Prix des prestations, pour la comparaison des prix il sera notamment tenu compte d'une part des grammages, d'autre part des souplesses en matière de pré commande et commande définitive note sur 10	40%
Qualité des repas. Critère jugé sur la base des points suivants précisés dans le mémoire technique : <ul style="list-style-type: none"> <li>☞ <b>Nature et origine des produits présentés (sur3)</b></li> <li>☞ <b>Respect et optimisation des fréquences recommandées par le GEMRCN (sur 3)</b></li> <li>☞ <b>Note sur la communication (sur 2)</b></li> <li>☞ <b>Note sur les animations (sur 2)</b></li> </ul> (note sur 10)	25%
Valeur technique de l'offre. Critère évalué sur la base des points suivant précisés dans le mémoire technique : <ul style="list-style-type: none"> <li>☞ <b>Note sur la sécurité des approvisionnements, leur organisation et les moyens (véhicules...) de la livraison (sur 5)</b></li> <li>☞ <b>Note sur l'accompagnement du personnel de cuisine et suivi des attentes de la clientèle (sur 5)</b></li> </ul> (note sur 10)	20%
Développement durable. Critère apprécié en fonction du nombre de km cumulés entre le producteur/fournisseur et l'assiette des rationnaires <b>Note cumulant le nombre de km réalisés</b>	10%

<b>entre le producteur/fournisseur et la cuisine centrale sur les dix catégories de produits désignés et pour les 3 derniers menus (antérieurs au 30/4/2017) où apparaissent ces produits</b> (note sur 10)	
Adaptation à l'accueil des enfants présentant un risque alimentaire. Critère apprécié sur la base des points suivants précisés dans le mémoire technique : ♾ <b>Note sur la présentation du système de plats de substitution</b> (note sur 10)	5%

Une visite du site est possible en contactant la collectivité.